

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 19 OCTOBRE 2023 à 20h30

Présents : BRUNEL Didier, VIGNOBOUL Cécile, TEISSEDRE Murielle, VIGOUROUX Didier, ALLE Jean-Louis, ALIBERT Lucien, CAYROCHE Marie-Kristine, CAYROCHE Pierre, JOURDAN-OSTY Florence, LAURENS Sébastien, MONTCHAMP Axelle, RUNEL Fanny, ROL Sébastien.

Représenté : BUGEAUD Eliane par VIGNOBOUL Cécile, BOUQUET Stéphanie par CAYROCHE Pierre.

DELIBERATIONS

1) Approbation du compte rendu du conseil du 24 août 2023

M. le Maire invite l'assemblée à approuver le compte-rendu du conseil municipal du 24 août 2023 comme imposé par l'ordonnance n° 2021-1310.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte-rendu.

2) Décision modificative – budget principal

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts à l'article 2111-58 seront insuffisants pour financer les acquisitions foncières évoquées lors des précédents conseils. M. le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits comme exposés ci-dessous.

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement				
16/10/2023	2111-58	Terrains nus	25 000,00				
16/10/2023	2315-127	Install., matériel et outill. technique	-25 000,00				
Total Dépenses			0,00	Total Recettes		0,00	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide la décision modificative comme exposée.

3) Décision modificative – budget eau

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts pour permettre les amortissements sur le budget de l'eau sont insuffisants. Il est proposé de valider la décision modificative comme exposée ci-dessous.

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
11/10/2023	023	Virement à la section d'investissement	294,00	11/10/2023	777	Quote-part subv invest transf cpte résul	294,00
Total Dépenses			294,00	Total Recettes			294,00

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
11/10/2023	139118-0	Sub. équipt cpte résult. Autres	294,00	11/10/2023	021-0	Virement de la section d'exploitation	294,00
Total Dépenses			294,00	Total Recettes			294,00

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, valide la décision modificative.

4) Adhésion au service RGPD du syndicat Mixte AGEDI et nomination d'un délégué à la protection des données (DOP)

M. le Maire expose à l'assemblée le projet de renouvellement d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. En raison de la complexité des nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et des lourdes peines encourues en cas de non-respect (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000 €), la commune avait fait le choix en 2018 d'adhérer par convention au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I.

Comme l'impose le RGPD, la commune avait également dû désigner un Délégué à la Protection des Données. Le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. avait alors proposé la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données Jean-Pierre MARTIN, ancien président d'AGEDI.

Suite à son départ de la présidence, il convient de délibérer afin de désigner un nouveau DPO.

Le syndicat intercommunal A.GE.D.I propose de signer une nouvelle convention et de désigner le Syndicat Mixte AGEDI en tant que personne morale comme DPO.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, valide la nouvelle convention et autorise monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à sa mise en place.

5) Indemnité pour le gardiennage de l'église

Monsieur le Maire informe qu'à l'approche de la fin de l'année, il convient de délibérer pour l'attribution d'une indemnité de gardiennage à Mme SALTEL Monique responsable de l'association diocésaine sur le secteur pour l'année 2024.

Monsieur le Maire propose l'attribution d'une indemnité à hauteur de 496.09 € (plafond autorisé par l'Etat).

Après discussions et après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la proposition de Monsieur le Maire.

6) Inscription et destination de coupes de bois sur les forêts sectionales de la commune

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des propositions d'inscription du service bois de l'ONF concernant l'inscription et la destination des coupes en forêts communales et sectionales relevant du régime forestier.

Proposition des coupes à inscrire à l'état d'assiette 2024 :

- Forêt sectionale de Chastel-Nouvel d'une surface de 8 ha et d'un volume de 400 m3.

Monsieur le Maire propose de valider les coupes à inscrire à l'état d'assiette 2024.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, valide la proposition et autorise monsieur le maire à signer tous documents nécessaires.

7) Numérotation des voies

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre de l'adressage de la commune, la numérotation du lotissement Panero, du lotissement la Coumbe et du hameau d'Alteyrac a été effectuée et est prête à être définitivement validée par délibération.

Monsieur le Maire propose donc de valider la numérotation telle que présentée.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, valide la numérotation.

8) Régularisation sectionaux

Monsieur le Maire informe le conseil que l'attribution des sectionaux, évoquée au conseil de février dernier, n'a pas fait l'objet de délibération.

Il convient donc de délibérer pour régulariser la situation et permettre la facturation.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, valide l'attribution exposée.

9) Acquisition du PPI pour le captage de Coulagnet

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'enquête publique, préalable à la déclaration d'utilité publique et nécessaire à la validation de la délimitation exacte des terrains à acquérir, a démarré le 2 octobre et se terminera le 3 novembre. A la suite de la clôture de celle-ci, la commune devra faire l'acquisition du PPI.

Afin d'anticiper cette acquisition la commune peut dès à présent délibérer sur le montant de cette acquisition.

Monsieur le Maire propose un prix forfaitaire de 3000€.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, valide le montant proposé et autorise monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires pour l'acquisition du PPI.

SUJETS A ABORDER

Lotissements communaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux du lotissement La Coumbe ont commencé le lundi 9 octobre. La 1ère tranche se terminera d'ici un mois ce qui permettra le bornage des lots pour lancer les ventes, pour rappel 4 lots seront proposés à la vente, le 5^{ème} est réservé pour la commune afin de construire des logements.

Travaux en régie

Monsieur le Maire indique que plusieurs travaux d'aménagement ont été effectués par les agents communaux, la finalisation de la place St Roch à Alteyrac, l'enrochement sur l'aire de pique-nique en face du multiservice, la reprise partielle de la voirie sur l'ensemble de la commune avec l'emploi d'enrobé à froid, la réfection de certains chemins communaux, le fauchage en bordure des voies. La multiplication des projets ne leur permettra pas de réaliser l'ensemble des travaux prévus d'ici Noël.

Programme voirie 2023

Monsieur le maire informe le conseil que les travaux relatifs au programme voirie 2023 sont terminés. L'extension de la voie revêtue sur la route du cause à Alteyrac a été réalisée en juillet et la création d'un trottoir avec élargissement de la voie sur le chemin des faïsses s'est terminée en octobre. Certains défauts de niveau apparaissent sur cette dernière réalisation, une vérification lors des prochaines pluies aura lieu pour contrôler que l'écoulement s'effectue normalement.

Programme voirie 2024

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune a déjà reçu un courrier du SDEE pour le programme voirie de l'année prochaine. Il est demandé aux communes de réaliser les devis au plus tard courant décembre. Il convient donc de déterminer les routes susceptibles d'être intégrées au programme voirie 2024.

Monsieur le Maire donne plusieurs propositions :

- Chemin de retournement Alteyrac
- Vieille route sud du carrefour de la route du stade au carrefour route Alteyrac
- Vieille route nord par moitié
- Chemin des Faïsses du rond-point de l'école à la réalisation 2023

Les devis seront réalisés et permettront de choisir les projets retenus.

La reprise de la route de Coulagnet est évoquée mais nécessite de finir les travaux d'aménagement de même que la reprise du chemin du Planas qui nécessiterait des travaux trop conséquents pour un programme voirie mais qui pourrait faire l'objet d'une opération lors d'un prochain budget.

Programme FRAT 2024

Monsieur le Maire informe le conseil que la demande de dépôt de dossiers pour le FRAT 2024 devrait bientôt arriver. Afin d'anticiper cette demande il serait souhaitable de réfléchir dès à présent aux travaux à envisager.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux proposés doivent être réalisés rapidement et correspondre à l'un des domaines suivants :

- vie quotidienne,
- cadre de vie,
- habitat,
- développement, agriculture et tourisme,

-AEP.

Monsieur le Maire propose d'inscrire les travaux suivants :

- Changement menuiserie extérieures ancienne école,
- Store sur les vélux ancienne école,
- Reprise du toit de l' ancienne école sur la moitié nord.

Il informe le conseil qu'un rendez-vous d'information est programmé pour le 20 novembre.

Procès-verbal de la sous-commission contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP du Foyer Rural

Monsieur le Maire informe qu'à la suite de la visite du foyer rural par le SDIS le 30 août, la sous-commission ERP IGH en date du 05 septembre 2023 a émis un avis défavorable pour l'accueil du public dans les locaux du foyer.

Afin d'inverser cette décision, de nombreux travaux sont à prévoir ce qui représente un coût important. Pour avoir une idée plus précise du montant et de l'ampleur des rénovations, Monsieur le Maire a pris contact avec le SDIS, une réunion a eu lieu le 18 octobre.

Cette décision n'entraîne pas l'arrêt des réservations pour les particuliers mais un échancier des travaux doit être établi par l'association et la partie haute doit être fermée.

Nomination du membre de la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune a reçu le 13 septembre un courrier de la préfecture concernant la désignation des membres de la commission de contrôle.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, la commission se compose d'un délégué de l'administration désigné par le préfet, d'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire et d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau.

Monsieur le Maire informe donc que Axelle MONTCHAMP a été désignée conformément à l'ordre du tableau des élections municipales de 2020.

Changement de statut du PAH

Monsieur le Maire donne la parole à madame Marie-Kristine Cayroche afin d'évoquer le devenir du Pays d'Art et d'Histoire.

Elle indique qu'en raison d'une convention nationale le PAH doit renouveler ses conventions et doit être porté par une communauté de commune pour bénéficier du maintien des subventions. En raison du nombre de communes adhérentes, le choix s'est porté sur la communauté de communes Cœur de Lozère. Un courrier demandant l'avis sur ce nouveau rattachement a été reçu et une réponse favorable leur a été retournée.

Vente Foncière

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une demande de monsieur et madame DEBARD a été faite à la mairie concernant l'acquisition d'une partie du terrain dont la mairie est en train de faire acquisition auprès de Tower France. Il s'agit d'une bande de terrain au droit de leur parcelle d'une surface d'environ 130 m². Monsieur le Maire propose donc d'accorder cette vente pour une valeur identique aux autres parcelles constructibles soit 85 € le m².

Projet photovoltaïque

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une réunion a eu lieu le 16 octobre avec Monsieur Sébastien ROL et la société Solair' elec pour déterminer la faisabilité du projet photovoltaïque en toiture qui a déjà été évoqué aux précédents conseils. Le SDEE propose à la commune de réaliser un groupement pour avoir un suivi global sur le département. Ce groupement permettrait également d'avoir une subvention de 40 à 50 %. Suite à ces nouvelles informations monsieur le Maire propose donc d'attendre cette aide pour engager les travaux.

Déplacement poteau télécom

Une demande de déplacement de poteau télécom a été faite par Mme DELRIEU Martine pour faire un mur de clôture en limite de sa propriété. En effet, après le passage du géomètre, il apparaît que le poteau actuellement en place se trouve au milieu du chemin d'accès conduisant à sa parcelle et à celle de Mr et Mme ALLE.

Monsieur le Maire a donc pris contact avec Mr MARQUIRAN, pour voir quelle suite pouvait être donner à cette requête. Le poteau concerné se trouvant juste sous la ligne Enedis, son déplacement est donc compliqué.

La solution proposée par Mr MARQUIRAN serait l'enfouissement. Chaque partie pourrait prendre à sa charge une partie des travaux ou la fourniture des équipements. La tranchée pour remonter jusqu'au poteau pourrait être prise en charge par les propriétaires, la mairie prendrait à sa charge la traversée de la route. Les équipements (chambre et gaines) ainsi que le passage des câbles seraient fournis par Orange.